



Préavis réduit à un mois ?

Par **culoma**, le **24/02/2011** à **15:12**

Bonjour, rnj'ai un petit souci rnLe 14janvier mes propriétaire ont reçu mon préavis de départ de l'appartement (prévis de 3mois). Ma colocataire et moi déménageons suite à la perte de son emploi (le loyer étant alors trop cher pour deux).rnLe souci c'est que nous avons appris que lors de la perte d'un emploi le préavis pouvait être réduit à 1seul mois. Hors nous ne le savions pas . Avons nous un recours pour que ce préavis d'un mois soit appliquée?rnmerci d'avance

Par **mimi493**, le **24/02/2011** à **15:14**

Vous n'avez pas prévenu que vous bénéficiez du préavis d'un mois, donc c'est trop tard.

Par **culoma**, le **24/02/2011** à **15:22**

Les propriétaires eux savaient pourquoi l'ont partait n'aurait t-il pas du nous en informer? rnDe plus étant donné qu'il nous reste encore 1 mois et 20 jours de loyer à payer. Si nous leur refaisons une lettre invoquant ce droit ,ce nouveau préavis peut -il etre pris en compte? (cela nous ferait toujours gagner 15jours et dans notre situation cela nous arrangerais)